

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE ES 19.02.2025 - Impact accord gouvernement sur CPAS  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Emre Sumlu  
Conseiller communal  
Avenue Jean Dubrucq, 154  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 15/09/2025

**Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 19/02/2025 relative aux impacts de l'accord de gouvernement fédéral au niveau du CPAS de Molenbeek.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 19/02/2025 relative aux impacts de l'accord de gouvernement fédéral au niveau du CPAS de Molenbeek.

Nous ne pouvons que constater le manque de financement des pouvoirs locaux par les autorités régionales ou fédérales alors que les missions, dont Commune et/ou le CPAS sont chargés, ne cessent de croître. Nous plaidons à cet égard pour que chaque transfert de compétence soit réfléchi et s'accompagne d'un financement couvrant l'ensemble des coûts que l'exercice de cette compétence implique (en personnel, en outils informatiques, en espace de travail, en matériel, ou tous autres coûts accessoires). Il n'est pas normal que l'exercice d'une mission légale découlant d'une politique sur laquelle Commune ou CPAS n'ont aucune prise représente une charge pour les pouvoirs locaux.

Notre Commune a pour ambition que les finances locales soient gérées en bon père de famille et que les moyens disponibles soient utilisés de manière optimale. Cela implique donc de veiller à la rationalisation des dépenses. Tous les acteurs locaux concernés devront veiller à respecter cette approche. La dotation communale au CPAS, légalement prévue, est notamment arrêtée compte tenu de ces éléments.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.



## Interpellation : Les impacts de l'accord du gouvernement fédéral au niveau du CPAS de Molenbeek I

Habemus gubernare !

Depuis plus de deux semaines, la Belgique a enfin un gouvernement fédéral, appelé Arizona,, composé des partis politiques suivants : NVA, MR, CD&V, Les Engagés et Vooruit. Est-ce que pour autant devons-nous réjouir au niveau des communes?

Ce gouvernement introduit des réformes de l'aide sociale en Belgique, visant à simplifier les démarches administratives et à encourager le retour à l'emploi. Cependant, ces changements pourraient avoir des répercussions graves sur le CPAS de notre commune.

### **Principales mesures de l'accord « Arizona » (extrait de guidesocial.be) :**

- **Limitation des allocations de chômage** : Le droit aux allocations de chômage sera limité à deux ans, avec des exceptions pour les plus de 55 ans ayant travaillé au moins 30 ans. Cette mesure pourrait entraîner un afflux de nouveaux bénéficiaires vers les CPAS, augmentant ainsi leur charge de travail.
- **Réduction des allocations d'insertion pour les jeunes** : La durée des allocations d'insertion pour les jeunes est réduite de trois à un an, ce qui pourrait également accroître le nombre de demandes d'aide auprès des CPAS.
- **Système de « bonus-malus » pour les CPAS** : Un système incitatif sera mis en place, récompensant les CPAS en fonction du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration qui trouvent un emploi durable. Cette approche pourrait mettre une pression supplémentaire sur les CPAS pour atteindre des objectifs d'insertion professionnelle.

### **Impacts attendus sur les CPAS :**

- **Augmentation des demandes d'aide** : Avec la limitation des allocations de chômage et la réduction des allocations d'insertion, un nombre accru de personnes pourrait se tourner vers les CPAS pour obtenir un soutien financier, augmentant ainsi la charge de travail des travailleurs sociaux.
- **Nécessité de ressources supplémentaires** : Pour gérer l'afflux de nouveaux bénéficiaires et répondre aux exigences du système de « bonus-malus », les CPAS pourraient avoir besoin de ressources humaines et financières supplémentaires. Des ajustements dans l'attribution des aides et des réformes dans l'accompagnement social pourraient être nécessaires pour maintenir la qualité du service.
- **Risque de déstabilisation des structures existantes** : Les CPAS, déjà confrontés à des défis, pourraient se retrouver sous une pression accrue, risquant de déstabiliser des structures déjà fragilisées.

Selon les prévisions de Brulocalis, 60% des exclus du chômage risquent de frapper à la porte du CPAS. Soit environ 27.000 Bruxellois. Mais toutes ne recevront pas un revenu d'intégration sociale (si les [conjoint.es](#) touchent plus de 1780€ net/mois). Les 19 CPAS pourraient passer de 46.707 bénéficiaires à 74.416 une fois que la réforme des allocations de chômage sera votée. Soit une augmentation de 59%.

Le CPAS de Molenbeek a déjà été confronté à des défis financiers, avec la perte de 21 employés en raison de l'absence de subsides (absence du gouvernement bruxellois). Treize assistants sociaux et huit autres employés ont dû renoncer à leur emploi, ce qui a réduit la capacité du CPAS à répondre aux besoins de la population.

Avec les réformes du gouvernement Arizona, le CPAS de Molenbeek va faire face à une augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides sociales, tout en devant gérer des réductions de dotations. Cela va entraîner une surcharge de travail pour le personnel restant et une diminution de la qualité des services offerts aux citoyens.

Comment le nouveau collègue pourrait répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que des mesures d'accompagnement seront-elles prévues pour accompagner notre commune, par le fédérale ou régionale?
- Quels seront les impacts financiers sur le budget de notre commune?

Merci pour vos réponses.

Emre Sumlu, Conseiller Communal du groupe Ecolo-Groen